

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-632**Objet : Patrimoine – Réalisation d'une sonde test de géothermie de 200m Projet future Médiathèque à Tournon sur Rhône.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant le projet de la future médiathèque de Tournon par ARCHE Agglo ;

Considérant la nécessité de réaliser une sonde test de géothermie de 200 mètres place Jean Jaures à Tournon sur Rhône ;

DECIDE

Article 1 – De signer la lettre de commande à la société DPG Pompage, 18 chemin de champ Grillet 69650 QUICIEUX selon la proposition financière N°25102D845-Version A pour un montant de 38580€ TTC.

Article 2 – De signer toutes les pièces afférentes.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 09/10/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo